

Décret n° 2004-135 du 11 février 2004 pris pour l'application de l'article L. 315-17 du code de l'action sociale et des familles et relatif aux délégations de signature consenties au directeur d'un établissement public social ou médico-social

11/02/2004

Abrogé par le [décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004](#) relatif au code de l'action sociale et des familles